



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 04/10/2023

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.
--	--

Le quorum est atteint.

Claire GÉRY est secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Bureau Communautaire du 14 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Ont été présentées en séance les 18 délibérations suivantes :

Délibération B231012-01 :

Bâtiments / Petite-enfance : Étude CAUE pour le projet nouveaux bâtiments micro-crèche, Espace de Vie Social et ADMR

- Approuvée

Délibération B231012-02 :

Bâtiments / Petite-enfance : Demande de subvention CAF pour les petits travaux dans les bâtiments intercommunaux des crèches du Diois

- Approuvée

Délibération B231012-03 :

Natura 2000 : Restauration d'un réseau de plan d'eau aux sources de la Drôme

- Approuvée

Délibération B231012-04 :

Mobilité : Projet DIOIS AVÉLO - Règlement d'aide aux vélocistes pour l'opération « Coups de pouce » aux cyclistes

- Approuvée

Délibération B231012-05 :

Logement : Attribution du marché de prestations intellectuelles n°2023-10, pour Animation – Ingénierie – Évaluation OPAH-RU, CCD et ville de Die

- Approuvée

Délibération B231012-06 :

Zéro Déchet : Attribution du marché de fourniture 2023-16 pour fourniture et livraison d'un camion poids lourd polybenne neuf pour le transport de déchets ménagers

- Approuvée

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHÈRES
LA BATIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARNIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
STE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

Délibération B231012-07 :

Personnel : Création d'un emploi permanent à temps complet d'Agent de maîtrise
- Approuvée

Délibération B231012-08 :

Personnel : Création d'un emploi permanent à temps complet d'Assistant(e) administratif(ve) Ressources humaines sur un des grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs
- Approuvée

Délibération B231012-09 :

Personnel : Création d'un emploi permanent à temps non complet – 28 heures hebdomadaire - de Coordinateur/trice France Services sur le grade de rédacteur principal 2^{ème} classe
- Approuvée

Délibération B231012-10 :

Personnel : Création d'un emploi permanent à temps non complet – 26 heures hebdomadaire – de Conseiller/ère France Services sur le grade de rédacteur
- Approuvée

Délibération B231012-11 :

Personnel : Création d'un emploi permanent à temps non complet – 26 heures hebdomadaire – de Conseiller/ère France Services sur le grade de rédacteur
- Approuvée

Délibération B231012-12 :

Personnel : Création d'un emploi permanent à temps non complet – 20 heures hebdomadaire – de Conseiller/ère France Services sur le grade de rédacteur
- Approuvée

Délibération B231012-13 :

Personnel : Création d'un emploi permanent à temps non complet – 17.5 heures hebdomadaire – de Conseiller/ère France Services sur le grade de rédacteur
- Approuvée

Délibération B231012-14 :

Personnel : Création d'un emploi non permanent à temps complet de Responsable de la structure « Le Plantier » sur le grade de technicien territorial
- Approuvée

Délibération B231012-15 :

Personnel : Création d'un emploi non permanent à temps non complet – 30 heures hebdomadaire – de Secrétaire de mairie sur le grade d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité
- Approuvée

Délibération B231012-16 :

Personnel : Création d'un emploi non permanent à temps non complet – 16 heures hebdomadaire – de Secrétaire de mairie sur le grade d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité
- Approuvée

Délibération B231012-17 :

SISEMA : Convention de formation professionnelle avec le Centre de Gestion de la Drôme pour la formation de « Collaboratrices / collaborateurs de mairie »

- Approuvée

Délibération B231012-18 :

Personnel : Création d'un emploi permanent à temps non complet – 12 heures hebdomadaire – d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

- Approuvée
